

Conditions générales de vente 2026 – Règlement intérieur

1) Réservation

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Le client qui établit la réservation doit être une personne majeure et faire partie des personnes hébergées.

Seules les personnes inscrites lors de la réservation sont autorisées à occuper l'hébergement ou l'emplacement qui leur est alloué. Le nombre de personnes ne peut excéder la capacité maximum de l'hébergement choisi. La réservation peut être annulée si non-conformité à l'arrivée sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé. Une pièce d'identité de chaque personne inscrite vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les occupants d'un emplacement ou d'une location, ne peuvent être changés pendant le séjour. Seules les personnes inscrites lors de la réservation seront acceptées dans l'établissement.

Pour toute réservation, il sera facturé des frais de dossier de 21€.

Pour toutes modification de réservation, il sera facturé des frais de modification de dossier de 18€. Les réservations, deviennent effectives et définitives qu'avec notre accord et :

- ✓ Après réception par le camping du contrat de location signé ainsi que les conditions de ventes signées,
- ✓ Ou après une réservation faite directement sur le site Web du camping en ayant coché la case d'acceptation des conditions de vente.
- ✓ Et du versement de l'acompte, des frais de dossier et de l'assurance annulation (si souscription).

Les préférences formulées lors des réservations (N° d'emplacement précis, ombre ou pas, emplacement côté à côté...) seront satisfaites dans la mesure de nos possibilités, sans engager la responsabilité du camping.

2) Absence de droit de rétractation

En vertu des dispositions de l'article L 121-20-4 du code de la consommation, les dispositions de l'article L 121-20 prévoyant un délai de rétractation de 7 (sept) jours, à compter de l'acceptation d'une offre de service, ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de service d'hébergement, qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Le client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation dans le cadre du présent contrat.

3) Acompte

Paiement d'un acompte à la réservation :

- ✓ **Camping :** 25% du montant total du séjour (avec un minimum de 100€ ou la totalité pour une réservation inférieure à 100€) + 21 € de frais de dossier + l'assurance annulation (si souscription).
- ✓ **Location :** 25% du montant total du séjour (avec un minimum de 100€ ou la totalité pour une réservation inférieure à 100€) + 21 € de frais de dossier + l'assurance annulation (si souscription).

Pour une réservation (camping ou location faite moins de 45 jours avant la date d'arrivée le paiement se fait en totalité à la réservation.

Le règlement de l'acompte vaut acceptation contractuelle de nos conditions générales et particulières de ventes

4) Solde du séjour

- ✓ Les locations d'hébergement et les emplacements en camping-caravanning doivent être soldées au plus tard 45 jours avant la date d'arrivée, sans rappel de notre part. Si le règlement ne nous parvient pas dans ce délai, la réservation sera annulée suivant les conditions d'annulation (voir Article 8 : Annulation).

✓ Rétroactivité :

- Les avantages et les promotions ne peuvent être appliqués sur une réservation déjà réglée intégralement ou partiellement.

5) Taxe de séjour et éco contribution

- La taxe de séjour est à régler en même temps que le solde de votre séjour. Le montant de la taxe de séjour est de 0,66€ par adultes et par jour (tarif 2025).
- L'éco contribution est à régler en même temps que le solde de votre séjour. Le montant de l'éco contribution est de 0,45€ par personne

CAMPING DU LAC - ALPES DE HAUTE PROVENCE

885 Route de Tallard, 05110 CURBANS - Tél : 04 92 54 23 10 - S.A.S CDL au capital de 50 000€ - SIRET 442 115 135 00018

RCS. DIGNE - code APE 5530Z - TVA intracommunautaire FR 442 115 135

Email : info@au-camping-du-lac.com - Site : www.au-camping-du-lac.com

et par jour (tarif 2025).

6) Modification

Du fait de l'acheteur :

Sur demande écrite (courrier, Mail) et sous réserve de l'accord du camping. Le client peut demander une modification de son séjour au plus tard 14 jours avant la date d'arrivée. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé. Dans l'hypothèse où la modification serait acceptée par le camping, en cas de nouveau séjour plus cher, le client sera redevable d'un complément de prix équivalent à la différence de prix entre l'ancien et le nouveau séjour, en cas de nouveau séjour moins cher, le client sera redevable du prix du nouveau séjour, majoré de 10% du prix du séjour initial en haute saison et de 30% en basse saison. Dans l'hypothèse où le montant d'ores et déjà réglé au camping excéderait le cumul de ces sommes, la différence sera alors remboursée au client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours ouvrés de l'acceptation de la modification par le camping.

Des frais de modifications d'un montant forfaitaire de 18 euros seront facturés en sus au client, quel que soit la nature de la modification.

Pour des modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la/le même résidence/emplacement.

Du fait du camping :

Dans le cas où le séjour serait modifié avant son commencement, du fait du camping, le client peut :

- ✓ Soit mettre fin à sa réservation. Le service réservation remboursera alors l'intégralité des versements déjà effectuées.
- ✓ Soit accepter de participer au séjour modifié, et le cas échéant, en supportant la diminution ou l'augmentation de prix que celles-ci entraînent. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

7) Heures de départ et d'arrivée

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En l'absence de lettre recommandée avec accusé de réception, du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement ou l'emplacement de camping, devient disponible 24 heures après la date de son arrivée mentionnée sur le contrat de location, sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Les messages téléphoniques ne sont pas admis ainsi que les Mails, sms, messages sur répondeur, messages sur les réseaux sociaux ou autres.

- ✓ Les locations d'hébergement :
 - ✓ Arrivée : juillet et aout entre 15h00 et 19h00, hors juillet et aout entre 15h00 et 18h00.
 - ✓ Départ : juillet et aout entre 8h00 et 11h00, hors juillet et aout entre 9h00 et 11h00. A défaut le montant d'une journée supplémentaire sera exigé
 - ✓ Pour tout départ en dehors des heures prévues, une caution supplémentaire du montant de la prestation « ménage » sera demandée, les clefs seront laissées dans l'hébergement et la visite de contrôle du départ sera effectuée par nos soins pendant les heures d'ouvertures. Les cautions seront restituées ultérieurement par courrier ou par virement.
- ✓ Les emplacements de camping :
 - ✓ Arrivée : juillet et aout entre 14h00 et 19h00, hors juillet et aout entre 14h00 et 18h00.
 - ✓ Départ : juillet et aout entre 8h00 et 12h00, hors juillet et aout entre 9h00 et 12h00. A défaut le montant d'une journée supplémentaire sera exigé.

8) Annulation

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec A.R. uniquement.

A titre d'indemnité de rupture de contrat, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :

- ✓ Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour plus les frais de dossier, si vous annulez plus de 45 jours avant la date de votre arrivée.
- ✓ Le montant total de votre séjour plus les frais de dossier, si vous annulez moins de 45 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne nous présentez pas à cette date.
- ✓ L'assurance annulation est facultative mais recommandée.

Annulation du fait du camping :

- ✓ Pour une annulation du fait du camping, en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.
- ✓ Pour une annulation pour non-respect des conditions générales de vente, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

9) Assurance annulation

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation et interruption, auprès de : CAMPEZ COUVERT.

- ✓ Les conditions générales complètes de l'assurance sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur le site du camping en bas de la page « tarifs ».
- ✓ Vous pourrez la souscrire au moment de votre réservation sur le site internet du camping.
- ✓ La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.
- ✓ En cas de sinistre, vous devez :
 - ✓ Suivre la procédure des conditions générales complètes de l'assurance.
- ✓ L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour, suivant leurs conditions de remboursement. En cas d'interruption de séjour, le montant de la partie non consommée sera calculé au prorata temporis du séjour réservé.

10) Assurances

Les vacanciers régulièrement inscrits à la réception bénéficient de la garantie de Responsabilité Civile pour tous les dommages corporels ou matériels pour lesquels notre responsabilité sera légalement reconnue.

Ils devront avoir une assurance en cours de validité couvrant leur matériel (ou le matériel loué) les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, dégradation de biens ou de véhicules... Ainsi qu'en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du client ou d'un autre client.

11) Réclamation

A défaut de réclamation par le client à l'attention du camping par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la fin du séjour, la prestation fournie par le camping au titre du présent contrat sera réputée avoir été conforme à ses attentes.

12) Emplacement/hébergement

Le locataire accepte l'emplacement/hébergement en l'état (arbres, Plantations, végétations...). L'emplacement/hébergement doit être libéré et remis en état initial à la fin du séjour.

Pour les locations d'hébergements :

- ✓ L'utilisation de draps est obligatoire.
- ✓ Une caution de 500€ en chèque, espèce ou CB uniquement, vous sera demandée avant la remise des clefs.
- ✓ Il appartient au client de faire un état des lieux, dès son arrivée, (inventaire du matériel, état du matériel, et état de propreté) de l'hébergement. Toute réclamation devra être présentée à un représentant du camping, le jour de l'arrivée avant la fermeture du bureau d'accueil. Ce dernier fera de son mieux pour y remédier rapidement. Aucune réclamation ne sera admise postérieurement. De la même manière, tout incident qui surviendrait en cours de séjour devra être signalé au camping qui fera de son mieux pour y remédier. Aucune réclamation ne sera admise postérieurement dans le cas où le client n'en aurait pas informé le représentant du camping pendant son séjour et ne l'aurait mis en mesure de résoudre l'incident.
- ✓ Le ménage de fin de séjour est à faire soi-même ou à payer suivant le tarif en vigueur. Le ménage de fin de séjour payant n'inclut pas : le nettoyage de la vaisselle, ainsi que de vider les poubelles. Le tarif "forfait ménage" sera validé lors du départ. En cas de saleté anormale un devis de nettoyage sera proposé au client lors de l'état des lieux.
- ✓ La climatisation doit être utilisée uniquement avec les portes et les fenêtres fermées. Elles doivent être arrêtées s'il n'y a pas d'occupant dans la location.

13) Divers

- ✓ Les animaux domestiques sont acceptés avec supplément de prix. Leur propriétaire devra présenter à son arrivée le carnet de vaccination à jour. Le vaccin contre la rage est obligatoire. Ils devront être tenus en laisse en permanence et les propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. **Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits. Les chiens autorisés dans le camping sont interdits d'accès dans l'aire de jeux et dans l'espace aquatique.**
- ✓ Dans l'enceinte de l'espace aquatique et pour la baignade, seuls sont autorisés : les slips et boxers de bain, bikini et maillot une pièce, tout autre vêtement est interdit. Le règlement intérieur du parc aquatique doit être respecté, notamment les consignes des toboggans aquatiques et du bain à bulles.
- ✓ La piscine est privée et réservée à la clientèle du camping. **La baignade est sous la responsabilité des parents, la surveillance n'est pas assurée par le camping. Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents.**
- ✓ A l'occasion de leur séjour, les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés ou filmés dans l'enceinte du camping, pour la réalisation des supports publicitaires, tels que, site internet, brochure, Facebook etc... Dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès du camping.

- ✓ Le camping se réserve le droit de modifier sa grille tarifaire. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des réservations et ce, sous réserve de disponibilités.
- ✓ Un système de vidéo protection est installé dans le terrain de camping, conformément à l'autorisation donné par la préfecture des Alpes de Haute Provence. Arrêté portant autorisation d'un système de vidéo protection N° 2014183-0019 en date du 02/07/2014.
- ✓ La recharge des véhicules électriques ou hybrides est interdite dans les emplacements de camping, dans les locations et plus généralement, dans tout le camping.

14) Données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier au camping à l'adresse figurant au paragraphe 15.

15) Coordonnées du camping

Toute correspondance avec le camping doit être effectuée aux coordonnées suivantes : Adresse postale : Camping du Lac – 885 route de Tallard – 05110 CURBANS
Téléphone : 04 92 54 23 10

16) Dispositions générales

- ✓ Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales.
- ✓ Les présentes conditions générales ainsi que le récapitulatif de réservation transmis au client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.
- ✓ **Toute réservation est strictement personnelle au client qui y a procédé**, si bien que les droits et obligations qui résultent du contrat ne peuvent être cédés sous quelque forme ou à quelque titre que ce soit à des tiers par le client, sans l'autorisation préalable et écrite du camping.

17) Règlement intérieur

1) La barrière :

Fermée de 23H00 à 7H30. Pas de BRUIT après 22H00. Silence **TOTAL** après 24H00.

2) Vitesse et stationnement à l'intérieur du camping :

Limitée à 10 km/h (pensez à vos enfants qui se sentent en sécurité). Vous roulez dans une aire de jeux.

ROULEZ EN PREMIÈRE. 1 seul véhicule autorisé par emplacement. Un supplément sera facturé pour chaque véhicule supplémentaire.
Le parking à l'entrée du camping est un parking d'attente lors de l'arrivée et disponible pour les véhicules de secours.

3) Les animaux :

Doivent obligatoirement être TENUS en LAISSE et ATTACHES SUR VOTRE EMPLACEMENT. Afin d'éviter les accidents de parcours dans l'enceinte du camping munissez-vous de sacs jetables.

4) La piscine :

Ouverture de 10H00 à 20H00 du 15 mai au 31 août (sous toutes réserves).

La piscine n'est accessible qu'aux personnes **munies de leur bracelet**. (Le bracelet sera mis à votre poignet et à celui de vos accompagnants le jour de votre arrivée)

LA PISCINE N'EST PAS SURVEILLÉE : les enfants ne peuvent pas aller à la piscine seuls, ils doivent être accompagnés de leurs parents. Les consignes d'utilisation du toboggan aquatique doivent être respectées.

IL EST INTERDIT DE SAUTER ET DE PLONGER DANS LES BASSINS.

Le JACUZZI est un espace de détente, il est donc INTERDIT AUX MOINS de 18 ANS.

HYGIÈNE : La DOUCHE et le passage par le pédiluve sont OBLIGATOIRES.

Pour se baigner seuls les maillots de bains (voir Article 13 : Divers) sont autorisés, **dans l'enceinte de l'espace aquatique les SHORTS SONT INTERDITS.**

Pour vous dépanner nous avons quelques maillots à vendre à la réception du camping.

INTERDICTION : de fumer, de pique-niquer, de jeter des chewing-gums, de porter des chaussures, d'utiliser des matelas pneumatiques, de jouer au ballon, de pousser quelqu'un dans l'eau, de nager avec des palmes et d'utiliser des masques et des tubas.

5) Le château gonflable :

Le château gonflable est une installation qui peut être DANGEREUSE. IL EST INTERDIT DE MONTER SUR LE TOIT DU CHATEAU. Le château gonflable est INTERDIT AUX ENFANTS DE + de 10 ANS. LA SURVEILLANCE DES PARENTS EST OBLIGATOIRE.

6) L'accès Internet :

Le Wifi est gratuit dans le camping et accessible sur chaque emplacement. L'accès est limité à un appareil par emplacement. Des accès Wifi supplémentaires payants sont disponibles à l'accueil. L'achat d'une connexion ne garantit cependant pas la qualité de la connexion. Aucune réclamation/aucun remboursement ne sera pris en compte.

7) Les barbecues :

Électriques sont interdits, ceux à gaz sont autorisés. Des barbecues sécurisés à charbon de bois sont mis à votre disposition dans le terrain de camping. Pas de BOIS, pas de GRANDES FLAMMES.

Si vous utilisez du bois, nous ÉTEINDRONS votre feu.

8) Les mobil-homes :

Il est strictement INTERDIT de FUMER dans les mobil-homes.

9) Tri sélectif :

Il est OBLIGATOIRE. Des contrôles sont effectués. Les conteneurs se trouvent à l'entrée du camping.

10) Vigile :

Un vigile fait des rondes toutes les nuits (en juillet et aout) pour éviter les nuisances sonores et autres.... En cas de problèmes appelez le vigile, au 07.66.23.44.71 son numéro est indiqué à plusieurs endroits du camping (accueil, bar, sanitaire...)

11) Les Visiteurs :

Ne sont pas acceptés.

12) Comportement :

- Pas de bruit après 22h. Silence total après minuit.
- La direction se réserve le droit de mettre fin à l'occupation d'un emplacement ou d'une location à toute personne, en cas de trouble à la clientèle du camping ou de non-respect du règlement intérieur, dû notamment, au bruit, à l'alcool, à l'agressivité... Aucun dédommagement ne sera dû par le camping. Le camping est familial et c'est un lieu où tout le monde se doit d'avoir un comportement respectueux et agir en bon père de famille.

13) Véhicules électriques :

Le camping n'est pas équipé de borne de recharge pour véhicules électriques.

Pour des raisons de sécurité, la recharge est interdite sur les bornes électriques des emplacements de camping ainsi que dans toutes les locations.

18) Litiges

- ✓ La direction se réserve le droit de refuser une location, de modifier si nécessaire tout aménagement ou prestation indiqué dans la brochure.
- ✓ Les Tribunaux de Digne-les Bains sont seuls compétents en cas de litige. Seule la version française des conditions de vente fait foi.

LA DIRECTION

A nous retourner daté et signé avec la mention « lu et approuvé » Mention :

.....

Le :

Signature